

ENEDIS Autorisations d'Urbanisme MP Sud

MAIRIE DE PORTET-SUR-GARONNE  
SERVICE URBANISME ET ENVIRONNEMENT  
RUE DE L'HOTEL DE VILLE  
BP 90073  
31120 PORTETObjet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

SAINT GAUDENS CEDEX, le 04/03/2024

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : **PC03143323M0030**  
Adresse : Avenue des Cerisiers  
31120 PORTET-SUR-GARONNE  
Référence cadastrale : Section AC , Parcalle n° 66 - 68 - 136 - 138 - 143 - 142  
Section BI , Parcalle n° 109 - 14 - 13 - 104 - 107 - 140  
Nom du demandeur : CAZZARA Jean-Clément

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension<sup>1</sup> nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Votre conseiller**

<sup>1</sup> Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.  
1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

